

Paris, le 1er octobre 2004 - N° 214/D130

Formation MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Réunion du 4 juin 2004

Compte rendu de l'examen
des avant-projets de programmes statistiques pour 2005

PROJET D'AVIS	1
LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	4
Rappel de l'ordre du jour	4
Liste des participants.....	5
Sommaire	5
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION	28

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Monnaie, finance, balance des paiements
le 4 juin 2004

1. A la suite des recommandations de la Mission Qualité du Fonds Monétaire International, le Conseil encourage la poursuite des travaux de convergence entre le compte des transactions courantes de la balance des paiements établi par la Banque de France et le compte du Reste du monde établi par l'Insee. Ce processus s'inscrit en outre dans la mécanique de construction des comptes trimestriels européens par secteurs.

2. Le Conseil encourage les efforts entrepris en vue de disposer d'une position extérieure trimestrielle cohérente avec les flux financiers de la balance des paiements et les comptes financiers trimestriels ce qui permettra d'améliorer la connaissance du comportement d'investissement des résidents et des non-résidents en matière d'actifs financiers.

3. Le Conseil se félicite des avancées réalisées au niveau européen en termes de comparabilité des statistiques monétaires et financières : séries de taux d'intérêt harmonisées, programmes ambitieux entrepris sur les comptes financiers, qui permettront de disposer de données détaillées et harmonisées, tant par pays que sur l'ensemble de la zone euro.

En revanche, il déplore le manque d'ambition du projet de règlement européen concernant les statistiques sur l'activité des filiales à l'étranger des groupes français (« FATS outward »).

4. Le Conseil suivra avec intérêt les travaux du groupe de travail sur la mesure des échanges internationaux de services.

5. Le Conseil renouvelle son intérêt pour une reprise de la diffusion des statistiques régionales et locales sur les dépôts et crédits.

6. A la suite des recommandations du rapport sur les investissements directs étrangers en France, le Conseil souhaite que l'on puisse disposer d'un référentiel unique des entreprises françaises sous influence étrangère grâce à un renforcement de la collaboration instaurée entre la Banque de France et l'Insee. Dans ce sens, il encourage la mise en place d'une identification unique des entreprises étrangères détentrices de capitaux français ou filiales à l'étranger de groupes français.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2005 à la formation Monnaie, finance, balance des paiements réunie le 4 juin 2004

BANQUE DE FRANCE

STATISTIQUES MONÉTAIRES

Direction générale des études et des relations internationales - Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SASM)

STATISTIQUES FINANCIÈRES

Direction générale des études et des relations internationales - Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SESOF)

STATISTIQUES ET ENQUÊTES NATIONALES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la balance des paiements (DBdP-SERIB) et Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SESOF)

STATISTIQUES CONCERNANT LES MOYENS, INSTRUMENTS ET SYSTEMES DE PAIEMENT ET DE TITRES

Direction générale des Opérations - Direction des systèmes de paiement

STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la balance des paiements

STATISTIQUES BANCAIRES

Secrétariat général de la Commission bancaire

STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE

Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la conjoncture

STATISTIQUES FINANCIÈRES TERRITORIALES

Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la conjoncture

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF

Secrétariat général - Direction des entreprises

COMMISSION DE CONTRÔLE DES ASSURANCES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee - Direction des statistiques d'entreprises

DGCP - Comptes nationaux des administrations publiques

DGCP - Secteur public local

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

Direction générale des Collectivités locales (DGCL) - Département des études et des statistiques locales

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction de l'évaluation et de la prospective

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA FORMATION
MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS
- 4 JUIN 2004 -

Président : M. Jean-Paul POLLIN, Professeur à l'Université d'Orléans – Faculté de Droit, d'Economie et de gestion

Rapporteur de séance : Mme Régine MONFRONT, Banque de France

Responsable de la formation : Monique BOURBIGOT-POGNAT (01 41 17 52 66)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction (M. Jean-Paul POLLIN)

I - Suivi des avis 2004 et moyen terme (Mme Régine MONFRONT)

II - Point sur les statistiques européennes

1. Les avancées sur les comptes financiers au niveau européen (M. Marc-Alain BAHUCHET)
2. Les nouvelles données de taux d'intérêt : informations collectées et possibilités d'utilisation (M. Rafal KIERZENKOWSKI)

III- Suivi des règlements européens en cours (Mme Régine MONFRONT)

IV - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2005

1. Exposé synthétique des grandes orientations
2. Débat

V - Projets d'avis de la formation (Mme Carla SAGLIETTI)

Conclusion (M. Jean-Paul POLLIN)

LISTE DES PARTICIPANTS :

M.	ANGEL Jean-William	Insee
M.	BAHUCHET Marc-Alain	Banque de France
Mme	BARDOS Mireille	Banque de France
M.	BOURHANE Abdallah	Préfecture de Paris
M.	CAYSSIALS Jean-Luc	Banque de France
Mme	CHAMBET-ROSSET M. C.	Cnis
M.	HAZELAS Marc	Banque de France
M.	COVILLE Thierry	Chambre Commerce Industrie Paris
M.	DAUMAIN Pierrick	Association française des banques
M.	FRIEZ Adrien	Insee
M.	KIERZENKOWSKI Rafal	Banque de France
M.	LE MESTRIC Mickael	Direction de la Prévision
Mme	LOUVOT Claudie	Insee
M.	MESNY Philippe	Banque de France
Mme	MONFRONT Régine	Banque de France
Mme	OUVRÉ Brigitte	Cnis
M.	PEYROUX Claude	Banque de France
M.	POLLIN Jean-Paul	Université d'Orléans
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du Cnis
Mme	RABAUD Isabelle	Université d'Orléans
M.	RAULIN Emmanuel	Insee
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
Mme	SAGLIETTI Carla	Secrétaire générale adjointe du Cnis
M.	VOUETTE Pierre-Jean	Commission de Contrôle des Assurances

Absents excusés :

Mme	AMIEL Marie-Hélène	DGDDI
Mme	BOURBIGOT-POGNAT Monique	Cnis
M.	HOURIEZ Guillaume	DGCP

Sommaire

INTRODUCTION.....	7
I. SUIVI DES AVIS 2004 ET MOYEN TERME	7
1. <i>Suivi des avis sur le programme à moyen terme</i>	7
2. <i>Suivi des avis 2004</i>	9
II. POINT SUR LES STATISTIQUES EUROPEENNES	12
1. <i>Les avancées sur les comptes financiers au niveau européen</i>	12
Présentation	12
Débat	14
2. <i>Les nouvelles données de taux d'intérêt : informations collectées et possibilités d'utilisation</i>	15
Présentation	15
Débat	17
III. SUIVI DES REGLEMENTS EUROPEENS EN COURS	18
Présentation	18
Débat	18
IV. EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMMES STATISTIQUES 2005	19
Les statistiques bancaires	19
Les moyens de paiement	19
Les enquêtes de conjoncture	19
La comptabilité publique.....	22
Le système productif	22
La balance des paiements	24
Les statistiques monétaires et financières	24
Les valeurs mobilières.....	25
Le programme de la Commission de contrôle des assurances	26
V. PROJETS D'AVIS DE LA FORMATION.....	28
CONCLUSION	28

Introduction

Jean-Paul POLLIN, Président

Je vous remercie d'être, comme de coutume, présents en si grand nombre. Au-delà du thème imposé des avant-projets de programmes statistiques 2005, nous traiterons de sujets plus spécifiques lors de la présente réunion. D'une part, il s'agira de débattre des statistiques européennes qui, à mon sens, constituent un enjeu d'avenir. D'autre part, un point concernant le premier groupe de travail constitué dans le cadre du programme moyen terme sera présenté afin que ce groupe puisse commencer ses travaux au mois de septembre. Je vous rappelle que nous avons prévu de créer trois groupes de travail, étalés dans le temps.

I. Suivi des avis 2004 et moyen terme

1. Suivi des avis sur le programme à moyen terme

Avis 1 sur l'établissement d'un référentiel statistique des entreprises résidentes les plus impliquées dans les échanges internationaux tant à partir des sources statistiques existantes que des données administratives disponibles.

Régine MONFRONT, Rapporteur

De grands progrès ont été accomplis concernant ce projet qui sera pluriannuel. Le référentiel associera des sources externes comme le fichier TVA de la Direction générale des Impôts, le fichier du commerce extérieur et, si cela est possible, le fichier SUSE. L'objectif actuel est de disposer d'une liste d'entreprises à la fin de l'année.

Yvonick RENARD, MEDEF

Il nous semble souhaitable d'associer ce référentiel au fichier des groupes issu de la collaboration entre l'Insee et la Banque de France.

Claude PEYROUX, Banque de France

Ce fichier est élaboré grâce à tous les fichiers comprenant les entreprises ayant des relations internationales, en particulier le fichier LIFI qui permet de disposer d'une approche groupe. Le travail s'est avéré plus difficile que prévu deux ans auparavant. La liste des entreprises ne sera en effet disponible qu'à la fin de l'année 2004. Nous souhaitons élaborer un fichier de taille maîtrisable, contenant uniquement les 100 000 à 200 000 entreprises ayant véritablement une activité à l'international. Nous essayons d'éviter les doublons en utilisant l'ensemble des statistiques disponibles. Ce fichier sera mis à la disposition de tous les utilisateurs potentiels, Insee ou autres organismes intéressés.

Emmanuel RAULIN, Insee

Je confirme que cette opération est menée en étroite coopération entre la Banque de France et l'Insee.

Avis 2 sur l'établissement des statistiques de FATS tant inward qu'outward.

Régine MONFRONT, rapporteur

Le Conseil encourageait les efforts à faire au niveau européen pour élaborer un cadre réglementaire permettant de disposer de statistiques de FATS. Une base reprenant les données de 1995 à 2002 a été créée. Elle comporte les FATS inward et outward ainsi que les variables dites obligatoires dans le règlement FATS. En revanche, la Direction de la balance des paiements de la Banque de France regrette que le règlement européen FATS ne concerne que l'inward. Elle déplore en outre qu'un certain nombre de données comme les exportations et importations entre maison mère et filiales ne figurent pas parmi les variables obligatoires.

Emmanuel RAULIN, Insee

Dans le cadre de la procédure d'adoption du règlement européen FATS, le Directeur général de l'Insee était intervenu récemment pour faire savoir que l'Insee et la Banque de France regrettaient vivement le caractère très fruste et limité de la partie FATS outward de ce règlement. Nous ne percevons pas chez nos partenaires de l'Union européenne le même intérêt que l'Insee et la Banque de France portent à ce sujet.

Par ailleurs, comme indiqué dans l'avant-projet des programmes statistiques 2005, la Direction des statistiques d'entreprise de l'Insee peut présenter depuis cette année des informations FATS inward concernant non seulement les variables prévues dans le règlement mais aussi toutes les variables des comptes de résultat des entreprises des années 1999 à ce jour. Grâce au fichier SUSE d'une part et au fichier Groupes d'autre part, nous sommes en mesure de fournir l'ensemble des informations relatives aux activités économiques des entreprises françaises sous contrôle étranger.

Avis 3 sur l'amélioration de la connaissance des comptes des autres intermédiaires financiers, c'est-à-dire les intermédiaires financiers autres que les institutions financières monétaires comme les entreprises d'investissement, les fonds communs de créances, les OPCVM monétaires...

Régine MONFRONT, Rapporteur

Le projet est en cours au sein de la Direction des études statistiques et monétaires de la Banque de France. Les délais sont respectés.

Avis 4 sur l'amélioration au niveau européen de la connaissance des comptes financiers, notamment des publications de données trimestrielles, de l'intégration dans le PIB des services d'intermédiation financière indirectement mesurée....

Régine MONFRONT, Rapporteur

Le suivi de cet avis sera présenté à travers l'exposé de Marc-Alain Bahuchet. Par ailleurs, les travaux sur la détention et la valorisation des actions non cotées se poursuivent et ont fait l'objet d'un article de Dominique Durand de la Direction des études et des statistiques monétaires paru dans le bulletin mensuel de la Banque de France.

Avis 5 sur le suivi indispensable du processus d'harmonisation des normes comptables au niveau européen.

Régine MONFRONT, Rapporteur

La mise en place des normes IAS risque d'entraîner des ruptures de série et de donner une nouvelle vision des comptes qui pourrait poser problème. Un groupe de travail commun à la BCE et à Eurostat a été réactivé. La Banque de France y est représentée à la fois par la DESM et par la Direction de la Balance des paiements. Les travaux n'ont cependant pas beaucoup progressé. Les entreprises concernées n'ont en effet encore rien mis en œuvre officiellement.

Jean-Paul POLLIN, Président

Pourquoi les travaux du groupe de travail BCE-Eurostat sont-ils ralentis ?

Régine MONFRONT, Rapporteur

Il est actuellement difficile de disposer notamment des comptes des entreprises élaborés selon les normes IAS. Ces comptes seraient pourtant utiles pour évaluer l'impact des nouvelles normes. Les entreprises françaises ou étrangères interrogées ont relativement peu progressé en matière d'application de ces normes.

Jean-Paul POLLIN, Président

Les entreprises sont-elles au fait des nouvelles modalités ?

Yvonick RENARD, MEDEF

Je ne peux répondre au nom de toutes les entreprises. Toutefois, il me semble que les entreprises cotées sont relativement averties. Elles bénéficient d'excellents conseillers et auditeurs et doivent être en train de tenter d'appliquer les nouvelles normes.

Jean-Paul POLLIN, Président

Certes, mais ces conseillers ne sont pas toujours d'accord entre eux quant aux modalités d'application des nouvelles normes.

*Avis 6 sur les comptes financiers des administrations publiques***Régine MONFRONT, Rapporteur**

Le suivi de ce sixième avis devait être présenté par Monsieur Houriez qui est absent.

Communication écrite de G. Houriez
(transmise au Secrétariat du Cnis le 18/06/2004)

Deux nouveaux règlements européens prévoient l'élaboration des comptes trimestriels financiers et de la dette trimestrielle au sens de Maastricht pour l'ensemble des administrations publiques. Il s'agit pour nous de consolider notre chaîne de traitement sur l'Etat, et d'étendre notre couverture aux ODAC, aux collectivités locales et aux organismes de sécurité sociale.

La réalisation de ces comptes sera facilitée par les améliorations des systèmes de collecte infra-annuelle sur les administrations publiques (collectivités locales, établissements publics nationaux, organismes du régime général de la sécurité sociale), notamment à travers l'automatisation des traitements. Il faudra néanmoins prévoir des méthodes de collecte particulières ou d'estimation pour les comptes des autres unités ; c'est le cas notamment des régimes complémentaires ou de l'assurance chômage.

Ces travaux auront un impact sur la réalisation des comptes provisoires des administrations publiques. En effet, la participation de la DGCP au compte provisoire (effectué en collaboration avec la Direction de la Prévision) qui s'est élargie en 2004 avec une première exploitation des comptes non financiers des budgets principaux des communes, des régions et des départements s'étendra en 2005 aux budgets annexes et aux groupements à fiscalité propre, s'agissant des comptes financiers et non financiers. Une exploitation des données des organismes du régime général de la sécurité sociale est également envisagée.

2. Suivi des avis 2004*Avis 1 sur la mise en place d'un groupe de travail de convergence de la mesure des échanges internationaux de services***Jean-Paul POLLIN, Président**

Avec l'accord de la direction de la Balance des paiements de la Banque de France, il avait été prévu la création d'un groupe de travail pour faire le point sur les échanges internationaux de services pour lesquels les problèmes statistiques sont nombreux et les enjeux importants. Après concertation avec les entités concernées, j'ai contacté un président potentiel pour ce groupe de travail : Bernard Guillochon, Professeur à l'Université de Paris-Dauphine et qui y dirige le laboratoire de recherche en économie EURISCO. Il est spécialiste du commerce international et est très intéressé par le projet.

Je souhaite que trois rapporteurs soient nommés. La Banque de France devra être représentée puisque cette dernière sera le principal maître d'œuvre. Je crois que Claude Peyroux a accepté de s'investir dans ce travail. L'Insee devra également être représentée. Madame Saglietti ou Monsieur Puig pourront nous éclairer à cet égard. Enfin, j'ai demandé à ma collègue, Isabelle Rabaud, d'être

également rapporteur afin de faire le lien avec moi. Je précise qu'Isabelle Rabaud a déjà travaillé avec Claude Peyroux et que sa thèse a été dirigée par Bernard Guillochon. La composition du groupe pourra par ailleurs être débattue. Il faudra certainement que des représentants d'Eurostat, de l'OCDE et des différentes directions de l'Insee qui pourraient être intéressées participent ponctuellement ou non aux travaux du groupe qui concerneront à la fois la balance de paiements et les services. Le sujet est en outre aux frontières des problématiques étudiées par la Formation Commerce, services présidée par Monsieur Gadrey.

Des universitaires pourraient également participer à ce groupe. Comme de coutume, il serait souhaitable que ce dernier compte une quinzaine de membres et nous remette un rapport partiel ou définitif d'ici une année.

Carla SAGLIETTI, Secrétaire générale adjointe du Cnis

Le rapporteur Insee sera soit le chef du département des activités tertiaires soit le chef de la division services. En outre, Claudie Louvot, responsable de la division échanges extérieurs, mettra ses compétences au service du groupe dont elle sera un membre permanent.

Jean-Paul POLLIN, Président

Je pense qu'il n'est pas nécessaire de préciser la composition détaillée du groupe au bureau du Cnis. En revanche, les noms du président et des rapporteurs ainsi que le projet de mandat devront lui être soumis lors de la réunion du 24 juin.

Philippe MESNY, Banque de France

Nous souhaiterions que le CEPII et le MEDEF soient représentés dans ce groupe.

Jean-Paul POLLIN, Président

Nous y veillerons.

Yvonick RENARD, MEDEF

Nous nous réjouissons de la création de ce groupe de travail qui sera confronté à la fois à des enjeux et à des embûches. Le développement des services gagne l'ensemble des entreprises, qu'elles soient industrielles ou commerciales. Notre représentation à travers les groupements des professions de services et de l'industrie sera en conséquence opportune.

Jean-Paul POLLIN, Président

Nous ne fixerons pas la date de la première réunion du groupe de travail. Sa composition pourra évoluer au fil des réunions. Vous pourrez également auditionner des experts. Il serait judicieux que la composition du groupe soit plus ou moins fixée début septembre. J'invite les membres du patronat à nous faire parvenir le nom de leur représentant à cette date. Ce dernier pourra d'ailleurs être Monsieur Renard.

Carla SAGLIETTI, Secrétaire générale adjointe du Cnis

Un point d'information sur l'avancement des travaux du groupe sera réalisé lors de la prochaine réunion de printemps de la Formation Commerce, services. Les membres de cette dernière se sont en effet déclarés vivement intéressés par ce groupe de travail.

Claudie LOUVOT, Insee

Qui débattrà du mandat du groupe de travail ?

Carla SAGLIETTI, Secrétaire générale adjointe du Cnis

Il semble que Claude Peyroux et Isabelle Rabaud doivent rédiger une première version qui devra être transmise aux différentes unités concernées. Le Bureau du Cnis 24 juin modifiera éventuellement le mandat et le validera.

Jean-Paul POLLIN, Président

Un représentant de la Formation Commerce, services devra probablement faire partie du groupe.

Carla SAGLIETTI, Secrétaire générale adjointe du Cnis

Nous en parlerons avec le rapporteur de la formation et son président, Jean Gadrey. Cette formation participera certainement au groupe de travail puisque la Direction des activités tertiaires proposera un rapporteur. Par ailleurs, le mandat pourrait également être soumis à Jean Gadrey.

Isabelle RABAUD, Université d'Orléans

Un universitaire lillois, Faïz Gallouj, pourrait également être associé aux travaux du groupe de travail. Il œuvre dans le même laboratoire que Jean Gadrey et mène des études approfondies sur l'innovation dans les services. Je pourrais lui faire part d'une éventuelle invitation après en avoir discuté avec les autres rapporteurs.

Avis 2. Le Conseil encourage la reprise de la diffusion par la Banque de France des statistiques régionales et locales sur les dépôts et crédits collectés par le réseau bancaire.

Régine MONFRONT, Rapporteur

Lorsque cet avis avait été formulé, le Directeur de la conjoncture de la Banque de France, responsable de ces statistiques, pensait que les obstacles ayant abouti à la suspension de la publication concernée pouvaient être levés. Il semble cependant que les conditions aient changé. La Banque de France a en effet adressé une lettre à la Fédération bancaire française demandant le rétablissement de cette publication mais ce courrier est resté sans réponse.

Jean-Paul POLLIN, Président

Je regrette que cet avis n'ait pas été suivi d'effets. Quelle en est la raison ? Des courriers ont-ils été perdus ou la FBF s'est-elle finalement montrée réticente ?

Régine MONFRONT, Rapporteur

Des réticences sont effectivement apparues.

Jean-Paul POLLIN, Président

De quelle nature sont-elles ? Que pouvons-nous faire pour renforcer l'impact de notre avis ?

Régine MONFRONT, Rapporteur

La Direction de la conjoncture n'a rien prévu en la matière. Le réseau de la Banque de France qui est chargé notamment de ces statistiques est en cours de restructuration. C'est une des raisons pour lesquelles la Direction de la conjoncture préfère mettre ce dossier en attente.

Jean-Paul POLLIN, Président

Il est vrai que le refus du réseau de continuer à produire ces statistiques ne permettra plus de les publier. J'avais retenu que les statistiques existaient déjà et que seule la publication était problématique. Il s'agit de publier des statistiques disponibles dont les établissements bancaires sont d'ailleurs destinataires.

Il ne me semble pas qu'il s'agisse d'un problème de réseau. Il serait utile que nous en sachions davantage. Je souhaiterais comprendre le problème et s'il y a un blocage, qu'une explication soit apportée à la formation.

Quelle est la personne chargée de ce dossier ?

Régine MONFRONT, Rapporteur

C'est Monsieur Chomette, le Directeur de la conjoncture.

Yvonick RENARD, MEDEF

Il me semble que nous sommes devant un échange privé d'informations dont la nature anti-concurrentielle peut être plaidée.

Jean-Paul POLLIN, Président

Je n'en suis pas convaincu. Je souhaite savoir au moins pourquoi la FBF a changé d'avis même s'il est vrai qu'elle ne s'était pas explicitement exprimée sur la question. Monsieur Chomette avait l'air relativement certain de ce qu'il avançait.

Nous avons émis un avis l'an passé et avons également indiqué au demandeur, M. Durand de la CGT, que la publication devait se faire. Je souhaite que Monsieur Chomette ou la FBF nous adresse un courrier expliquant les raisons pour lesquelles ces statistiques ne seront, finalement, pas publiées. Nous transmettrons les raisons de ce revirement à Monsieur Durand.

Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis

Une réponse claire est en effet nécessaire. Le responsable pourrait également expliquer cette évolution à la Formation.

Marc CHAZELAS, Banque de France

J'interviendrai en quelque sorte au nom de la Direction de la conjoncture. Il convient de mettre à part le nouveau débat sur la refonte du réseau de la Banque de France qui modifiera effectivement le mode de collecte de cette enquête. Cela n'avait pas été anticipé l'an passé et introduira des rigidités supplémentaires s'opposant au lancement de nouvelles initiatives pour maintenir les séries de résultats. La Direction de la conjoncture travaille très activement sur ce dossier.

Concernant la publication des résultats, la Direction de la conjoncture a explicité sa position en précisant qu'un accord des participants était nécessaire pour procéder à la publication. La Direction de la conjoncture a sollicité cet accord mais elle n'a reçu aucune réponse. Je ne pense pas que l'on puisse lui tenir grief de cela. La Banque de France, et en l'occurrence la Direction de la conjoncture, a respecté son engagement vis-à-vis du Cnis.

Jean-Paul POLLIN, Président

En principe un courrier ne doit pas rester sans réponse, la Banque de France a la puissance nécessaire pour obtenir des réponses...

II. Point sur les statistiques européennes**1. Les avancées sur les comptes financiers au niveau européen*****Présentation*****Marc-Alain BAHUCHET, Banque de France**

Je suis responsable du service chargé des comptes financiers nationaux à la Banque de France.

Des travaux sont en cours au niveau européen pour revoir les statistiques obligatoires à transmettre à Eurostat ou à la BCE – les deux principales institutions réceptrices des données des comptes financiers nationaux. Les travaux menés par Eurostat à cet égard ont commencé plus tôt et aboutiront avant ceux de la BCE.

Les travaux menés par Eurostat

Sachant que je ne traiterai que des comptes financiers dans le cadre de cette Formation, je rappelle que le programme de transmission des statistiques de comptabilité nationale adopté en 1996 est général et couvre aussi bien les comptes financiers que les comptes non financiers.

Le règlement d'Eurostat est plus ancien que celui de la BCE et cherche à améliorer le service rendu aux utilisateurs. Il s'agissait d'appréhender les attentes des utilisateurs de comptabilité nationale et de voir dans quelle mesure les pays étaient capables d'y répondre. Un questionnaire a ainsi été envoyé à tous les pays en 2002 afin de connaître leur offre et la transmission minimale de données qu'il convenait de demander à tous les pays membres.

Les données livrées par la France en matière de comptes financiers nationaux correspondent déjà largement aux améliorations prévues par le règlement d'Eurostat. Pour d'autres pays cependant, de nombreux progrès devront être réalisés. Grâce à ce règlement, les comparaisons internationales seront meilleures et plus détaillées.

Les principales améliorations sont au nombre de quatre.

1. La réduction des délais

Je rappelle que les comptes financiers annuels doivent être transmis à Eurostat en septembre, c'est-à-dire neuf mois après la réalisation du dernier compte connu. Il sera désormais demandé aux pays de transmettre leurs données en juin.

2. L'amélioration des ventilations

La ventilation des données prévues dans l'actuel programme de transmission est moins fine que celle qui est prévue par le SEC. La transmission minimale se situe au niveau des secteurs et regroupe les opérations. Le futur règlement demandera que les ventilations sectorielles et sous-sectorielles, par opérations et sous-opérations, correspondent à celles qui sont requises par le SEC95. Quelques tolérances sont toutefois prévues en la matière. Pour le Reste du monde par exemple, la ventilation prévue par le SEC, qui est relativement difficile à mettre en œuvre, restera optionnelle. En outre, les ventilations de sous-secteurs d'institutions financières seront également facultatives. En tout état de cause, tous les pays membres s'efforceront de répondre aux exigences du SEC. Cela sera profitable aux utilisateurs qui ne déploieront plus de ne pas trouver de quantifications relatives à certains sous-secteurs du SEC.

Ces deux premières améliorations ne bouleverseront pas les pratiques en France dans la mesure où les comptes nationaux financiers sont déjà disponibles en juin, voire avant. En outre, la France va déjà au-delà du SEC95. Les améliorations apparentes concerneront surtout les comptes étrangers.

3. L'amélioration de la compréhension de l'articulation entre flux et stocks

L'orthodoxie financière réclamait depuis longtemps une amélioration de la compréhension de l'articulation entre les flux et les stocks. Les flux d'opérations financières ainsi que les opérations de valorisation et de réconciliation (changements de périmètre...) font évoluer le stock de départ. Ces deux dernières opérations doivent en principe être isolées. Eurostat a, jusqu'à présent, fait montre d'une certaine tolérance sur la décomposition du passage d'un stock de l'année t au stock de l'année t+1. Il sera désormais demandé un suivi et une décomposition exacte. Très technique, cette amélioration sera fort utile aux utilisateurs pour connaître la manière dont un stock s'est modifié et pour distinguer ce qui est statistiquement significatif (comme une revalorisation) de ce qui ne l'est pas (comme un changement de secteur ou un accident statistique). Les comptes nationaux devront ainsi faire preuve d'une exigence accrue auprès de l'ensemble des pourvoyeurs de données sur la manière dont les stocks évoluent d'une année sur l'autre. Les ventilations présentées par la France sont déjà assez fines. Toutefois, le regard d'Eurostat sur les articulations flux-stocks sera plus acéré qu'auparavant.

4. La présentation systématique de comptes consolidés et non consolidés

La mise en œuvre de cette présentation systématique de comptes consolidés et non consolidés sera plus délicate en France. Dans le cas de comptes consolidés, toute opération financière ayant pour créancier et débiteur un agent du même secteur est annulée. Le montant d'une obligation émise par une société détenue par une autre société disparaîtra par exemple à l'actif et au passif. Les économistes ont maintes fois formulé leur souhait de disposer de comptes consolidés. En revanche, la France a demandé une dérogation pour une application à partir de 2008 (le règlement ne prévoit pas de dérogations au-delà de cette date). L'opération est en effet impossible à réaliser convenablement en France pour les opérations liées aux obligations, actions et titres d'OPCVM. En outre, la première version du compte le plus récent - appelé compte provisoire - ne peut actuellement être consolidée à moins d'émettre de nombreuses hypothèses.

Le processus d'approbation du règlement est bien avancé. Le règlement et les annexes sont prêts. Nous formulons actuellement les demandes de dérogation. A moins que des circonstances exceptionnelles ne s'y opposent, la procédure devrait s'achever au cours du premier trimestre 2005 et le règlement devra entrer en vigueur 20 jours après la publication au journal officiel.

Les travaux de la BCE

Les statistiques destinées à la BCE sont trimestrielles. En outre, contrairement à Eurostat, la BCE ne met pas à disposition les comptes des pays. Elle demande des données trimestrielles pour les agréger et réaliser des comptes financiers trimestriels pour la zone euro. La précédente Orientation de novembre 2001 est en cours de reformulation depuis 2003. La première étape qui est en œuvre actuellement concerne l'élaboration des comptes de la zone sans ventilation systématique par agents économiques. Il s'agit de disposer de la position en dettes et créances des agents non financiers. La prochaine étape est la présentation des comptes ventilés entre les sept secteurs de comptabilité nationale (Reste du monde, sociétés non-financières, ménages, administrations publiques, assurances, institutions financières monétaires et autres intermédiaires financiers). Nous explorons actuellement les possibilités concernant cette présentation. Le délai actuel de mise à disposition aux utilisateurs est de 140 jours. La BCE souhaite limiter ce délai à 90 jours mais les travaux préparatoires suggèrent un délai plus raisonnable de 110 jours. Il faut en effet que les données amont soient toutes disponibles à 90 jours pour que les comptes financiers soient aussi disponibles à 90 jours, ce qui oblige à réduire le temps d'élaboration notamment des statistiques de balance de paiements ou de finances publiques.

Cette orientation rénovée ne sera que la deuxième phase du projet de la BCE. L'objectif final – dont le terme ni la faisabilité ne sont connus – est de parvenir à une ventilation par agents et par agents en contrepartie – c'est-à-dire en qui à qui. Ce projet étant extrêmement ambitieux, il a été décidé de procéder par étapes dont la présente rénovation est partie intégrante.

Débat

Jean-Paul POLLIN, Président

Quel est l'horizon envisagé par la BCE pour le projet final ?

Marc-Alain BAHUCHET, Banque de France

La réponse des responsables à cet égard n'est pas très précise. La réflexion concernant le projet final n'est pas forcément très aboutie. Les résultats n'en seront pas disponibles avant quatre ou cinq ans. Il y aura nécessairement une réflexion sur l'articulation demandes/moyens. Je considère qu'un qui à qui systématique concernant toutes les opérations n'est pas très utile aux économistes et doit être évalué en fonction de son coût. Une hiérarchisation est nécessaire car un qui à qui trimestriel concernant les stocks, les flux, les valorisations et les réconciliations ainsi que la refonte de toutes les chronologies à chaque changement méthodologique impliquent de gérer des milliers de série. Ni les banques centrales nationales ni la BCE ne pourront réaliser ces opérations. Il faudra en conséquence se rendre aux arguments de coût. Les esprits ne sont pas encore prêts à accepter ces arguments et à accepter une hiérarchisation. Le principe est actuellement de demander l'exhaustivité. Connaître les assurances détenues par les Français et émises par les non-résidents peut être utile à un spécialiste des assurances mais semble onéreux par rapport à l'intérêt que cette information présente dans une comptabilité nationale trimestrielle. La France est par exemple habituée à disposer de données en qui à qui, à gérer les contradictions entre crédeurs et débiteurs et à arbitrer les données mais la BCE ne se rend pas encore compte de la complexité de traiter par exemple des comptes courants du Trésor auprès des institutions financières qui sont différents selon qu'ils soient déclarés par les banques ou le Trésor. L'exercice est extrêmement périlleux car il peut conduire à dire, soit que les Etats ignorent ce qu'ils détiennent, ce qui est difficile, soit que les banques ne savent pas déclarer, ce qui revient à dire que les agrégats de monnaie sont entachés d'une certaine incertitude. Ces difficultés à gérer pour toute la zone euro ont à peine été appréhendées par la BCE.

Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis

Quelle est la nature de la demande de la BCE ? Un instrument juridique existe-t-il vis-à-vis des banques nationales ?

Marc-Alain BAHUCHET, Banque de France

Il s'agit d'une *Guideline*, en français Orientation, signée par le conseil des gouverneurs et qui, juridiquement, instaure une obligation, en l'occurrence statistique, à la charge des banques centrales nationales. En revanche, l'Orientation n'attribue pas aux banques centrales nationales un pouvoir juridique de collecte vis-à-vis des agents économiques, contrairement aux Règlements de la BCE qui sont applicables à toutes les institutions financières rattachées à sa compétence statistique aux termes d'un règlement du Conseil pris en application des statuts du Système européen de banques centrales. L'instrument juridique de l'Orientation laisse donc aux banques centrales nationales une certaine latitude pour organiser leurs travaux de comptabilité nationale.

Pour faire preuve d'humour, je dirai que la BCE est la seule filiale à dicter les faits et gestes des maisons mères.

2. Les nouvelles données de taux d'intérêt : informations collectées et possibilités d'utilisation

Présentation

Rafal KIERZENKOWSKI, Banque de France

Je suis chargé de mission à la Banque de France, Direction des études et statistiques monétaires, Service des analyses des statistiques monétaires.

Les caractéristiques des nouvelles statistiques de taux d'intérêt collectées par l'Eurosystème

Les données collectées par l'Eurosystème sont très récentes et sont systématiquement collectées depuis janvier 2003. De même que les statistiques monétaires (agrégats de monnaie et de crédit) et de prix à la consommation (IPCH), ces données sont harmonisées pour l'ensemble des pays membres de la zone euro.

Sont collectés les taux appliqués par les institutions financières monétaires résidentes aux crédits et aux dépôts libellés en euro. L'échantillon se compose de 1 800 établissements dont 246 en France et permet de couvrir 80 % des opérations.

Les données sont ventilées selon quatre critères.

1. Les agents

Les agents sont répartis entre les ménages (qui sont définis comme étant les particuliers, les entrepreneurs individuels et les institutions sans but lucratif au service des ménages) et les sociétés non financières (qui sont les entreprises produisant des biens et services, les compagnies d'assurance ainsi que la clientèle financière).

2. L'objet

Les données sont ventilées entre d'une part les nouveaux contrats (négociés pour la première fois ou renégociés) renseignés à travers 31 statistiques et, d'autre part, les encours faisant l'objet de 14 séries de taux.

3. La durée

Les dépôts sont considérés à travers leur durée initiale tandis que les crédits sont renseignés selon le nouveau concept de période de fixation du taux (Pfit). Le Pfit est la période pendant laquelle le taux du contrat est fixe. Cette période est égale à la durée du contrat lorsque le taux est fixe. Si le Pfit est inférieur ou égal à un an, cela signifie que le taux du crédit sera, soit fixe durant un an, soit révisé au moins une fois dans l'année. Cet indicateur permettra utilement d'affiner la distinction entre taux fixes et taux variables.

4. La nature des taux d'intérêt

Dans un souci d'harmonisation et de comparabilité, les statistiques portent sur les taux effectifs au sens étroit. Ils ne tiennent donc pas compte des frais de dossiers et des assurances liés à l'octroi du prêt. Néanmoins, outre les taux effectifs au sens étroit, les taux effectifs globaux sont collectés concernant les crédits à l'habitat et à la consommation.

Principales différences entre l'enquête sur le coût du crédit et les statistiques de taux d'intérêt sur opérations nouvelles de l'eurosysteme

Les nouvelles statistiques collectées sont plus riches.

Jusqu'à la fin de l'année 2002, dans le cadre de l'enquête sur le coût du crédit, la Banque de France transmettait à la BCE 10 séries statistiques de taux d'intérêt. Ces dernières n'étaient pas harmonisées au niveau européen et ne correspondaient pas étroitement à la définition adoptée par la BCE. Toutes les séries sont désormais harmonisées et sont au nombre de 45.

Ensuite, l'enquête coût du crédit ne couvrait pas toutes les opérations (comme le crédit bail ou les prêts bonifiés à l'agriculture). Désormais, toutes les opérations de crédit et de dépôt sont collectées.

En termes de fréquence, les taux d'intérêt collectés sont désormais mensuels et non plus trimestriels. Cette évolution influencera l'étude de la transmission de la politique monétaire.

Par ailleurs, l'ancienne enquête concernait 500 guichets de 100 établissements de crédits représentant 25 % des nouveaux crédits (n 2000). Désormais, 246 établissements et 2 500 guichets seront concernés. L'objectif est de garantir une erreur d'échantillonnage inférieure à 10 points de base.

Concernant les résultats recherchés, le nouveau système permet de connaître à la fois les taux sur les opérations nouvelles et les encours tandis que l'ancienne enquête ne renseignait que sur les opérations nouvelles.

Enfin, l'enquête sur le coût du crédit ne prévoyait pas de sanction en cas de manquement des établissements à la réglementation. Les sanctions pourront désormais être décidées et appliquées par la BCE.

Les possibilités d'exploitation des nouvelles données

Le domaine d'étude privilégié à partir de ces nouvelles données est la transmission de la politique monétaire.

En premier lieu, il importe de souligner que la fréquence de la collecte étant devenue mensuelle, il est désormais devenu possible de suivre plus rapidement les modifications des conditions débitrices ou créditrices des banques.

Ensuite, il est à présent possible de calculer un certain nombre d'indicateurs comme des *spreads* de taux par rapport au taux de politique monétaire ou par rapport aux taux de marché de durée comparable et d'en suivre l'évolution. Il est en particulier possible de surveiller la modification de ces *spreads* de taux à la suite d'un changement de taux de marché ou de politique monétaire. Des asymétries peuvent ainsi être éventuellement détectées dans le processus de transmission. A terme, des études plus fines pourront être réalisées concernant par exemple la vitesse d'ajustement des taux débiteurs ou le degré de transmission du taux de politique monétaire en distinguant le court, le moyen et le long terme.

Les études empiriques mettent souvent en évidence une certaine forme de viscosité des taux débiteurs. Cette viscosité s'explique notamment par l'incertitude sur le fait de savoir si la variation des taux de marché est temporaire ou permanente, par les relations privilégiées entre la banque et l'emprunteur, par la modification des primes de risque, par le volume de garantie ou par les coûts administratifs liés à la modification des taux. Le phénomène de rationnement explique également ces viscosités des taux débiteurs. Les banques centrales nationales collectent actuellement des informations importantes issues de l'enquête sur la distribution des crédits bancaires qui renseignent qualitativement sur les phénomènes de rationnement. A terme, le développement de l'échantillon de la nouvelle enquête permettra de réaliser des analyses quantitatives concernant ces phénomènes en utilisant notamment des techniques de modélisation appropriées, récemment développées dans la littérature.

Ces données étant harmonisées et la politique monétaire commune aux pays de la zone euro, il sera désormais plus facile de détecter les différences en termes de processus de transmission entre pays et de les expliquer. Par ailleurs, la BCE a déjà entrepris un certain nombre de travaux sur ce thème mais ces derniers étaient fondés sur des données non harmonisées. Néanmoins, des hétérogénéités subsisteront certainement. Elles pourront être expliquées à travers la description des caractéristiques structurelles des systèmes financiers et notamment du rôle des banques dans le financement des entreprises et dans la collecte de l'épargne. Par ailleurs, les indicateurs de concentration ou de concurrence pourront également être analysés pour préciser le diagnostic. Enfin, ces hétérogénéités dans le processus de transmission peuvent être expliquées par les différences de position des pays dans le cycle économique.

Débat**Jean-Paul POLLIN, Président**

Je vous remercie pour cet exposé qui n'était pas que statistique mais reprenait également une partie de vos préoccupations théoriques.

Mireille BARDOS, Banque de France

La continuité entre les données précédentes et les données présentes sera-t-elle assurée ?

Rafal KIERZENKOWSKI, Banque de France

Les banques centrales nationales ont commencé un travail de rétopolation pour établir un lien avec les données collectées précédemment.

Jean-Paul POLLIN, Président

Il me semblait que l'enquête de la Banque de France sur le coût du crédit était provisoirement maintenue et continuait à être publiée.

Marc CHAZELAS, Banque de France

L'enquête sur le coût du crédit dont les données sont notamment utilisées pour le calcul des taux de l'usure a bien entendu été maintenue et son mode collecte révisé pour l'articuler avec la nouvelle enquête européenne. Je rappelle que le nouveau système repose sur une collecte mensuelle au niveau des guichets qui livrent des chiffres globaux. En revanche, l'enquête taux d'usure est trimestrielle et repose sur la collecte de données individuelles. Les deux enquêtes utilisent désormais le même échantillon, ce qui facilite leur mise en cohérence, et leurs résultats sont régulièrement publiés dans le Bulletin de la Banque de France et sur son site Internet.

Jean-Paul POLLIN, Président

Les taux d'intérêt sont donc publiés depuis 2003 pour la zone euro. Une désagrégation par pays est-elle disponible ?

Rafal KIERZENKOWSKI, Banque de France

Les statistiques agrégées pour la France sont disponibles sur le site de la Banque de France. Un « Stat info » mensuel retraçant les évolutions les plus récentes est également accessible sur ce site.

Jean-Paul POLLIN, Président

La BCE ne souhaite pas présenter sur son site les taux d'intérêt par pays ?

Marc CHAZELAS, Banque de France

Un projet est en cours à cet égard. Les données comparées pays par pays seront affichées à la fois sur le site de la BCE et sur celui des banques centrales nationales qui, comme la Banque de France, le souhaitent. Cela permettra de comparer rapidement les indicateurs des pays de la zone euro.

Jean-Paul POLLIN, Président

L'hétérogénéité de la transmission de politique monétaire suppose effectivement que ces données soient disponibles par pays. De quand datent les derniers indicateurs disponibles ?

Rafal KIERZENKOWSKI, Banque de France

Les dernières publications concernent mars 2004.

III. Suivi des règlements européens en cours

Présentation

Régine MONFRONT, Rapporteur

Le suivi dans les formations du Cnis des projets de règlements européens constitue une innovation récente. Ayant été prévenue tardivement, j'ai consulté uniquement la Banque de France au sujet de ces projets de règlement. Ma présentation ne sera donc pas totalement exhaustive.

Les règlements concernant les comptes financiers ont déjà été présentés par Marc-Alain Bahuchet. Je rappelle les principaux règlements qui sont l'Orientation MUFA de la BCE et le programme de transmission des comptes financiers annuels sous l'égide d'Eurostat.

Ensuite, deux règlements concernant les statistiques monétaires sont en cours de discussion entre les banques centrales nationales et la BCE. L'un a été évoqué lors du suivi des avis et concerne les données qu'il convient de collecter auprès des autres intermédiaires financiers. Ce règlement devrait être adopté durant l'année 2005. L'autre règlement doit préciser l'application du règlement sur les sanctions encourues par les établissements assujettis aux réponses obligatoires en cas de non réponse. Ce règlement est actuellement en discussion.

Trois règlements, dont certains ont déjà été évoqués, concernent la balance des paiements :

1. le règlement Eurostat sur les échanges de services et les investissements directs dont l'échéance est prévue en 2005 ;
2. le règlement sur les comptes trimestriels par secteur dont l'échéance est prévue en 2006 ;
3. le règlement FATS dont l'échéance est prévue en 2005.

Ces trois règlements visent à demander à l'ensemble des pays européens des données cohérentes et identiques à une date donnée. A l'instar des innovations en matière de comptes financiers, ces règlements ne changeront pas tous les détails présentés par la France.

Ces règlements prévoient des dérogations classiques comme le report de la date de mise en application ainsi que des dérogations qualifiées de permanentes pour les pays dont certaines données prédéfinies ne dépassent pas un seuil précis. La livraison d'une donnée n'ayant aucune influence sur les comptes européens ne sera ainsi pas obligatoire.

Ces règlements sont en cours d'adoption. Des discussions subsistent toutefois concernant des problèmes d'échanges de données individuelles. Cette problématique fera vraisemblablement l'objet d'une formulation relativement vague dans les règlements en question afin que ces derniers soient adoptés. Les échanges de données individuelles seront ensuite traités plus spécifiquement.

Débat

Claude PEYROUX, Banque de France

Concernant le règlement balance des paiements, échanges de services et investissements directs, la date a été reportée à juin 2006 pour le premier trimestre 2006 de référence. Il s'agit de données à la fois trimestrielles et annuelles.

Mireille BARDOS, Banque de France

Pouvez-vous préciser les difficultés en matière d'échanges de données individuelles ?

Claude PEYROUX, Banque de France

Ce problème est très large. Concernant la partie réelle, des données individuelles peuvent être échangées entre chaque pays, Eurostat et la BCE. Les échanges de données individuelles entre la BCE et Eurostat sont possibles. Les échanges entre pays sont en revanche problématiques car les législations sont différentes. Cette question est débattue par les différentes institutions.

Mireille BARDOS, Banque de France

Je m'inquiète du respect du secret statistique concernant la transmission de ces données. Notre responsabilité est en effet engagée vis-à-vis des entreprises auprès desquelles nous collectons les données.

Jean-Paul POLLIN, Président

Les autres pays sont-ils aussi attachés au secret statistique que la France ?

Les membres de la Formation répondent tous que c'est le cas.

Jean-Paul POLLIN, Président

Il est vrai que nous n'avons pas beaucoup progressé concernant les données individuelles et en particulier concernant les institutions financières. Nous approfondirons ces questions ultérieurement.

IV. Examen des avant-projets de programmes statistiques 2005**Régine MONFRONT, Rapporteur**

Je présenterai rapidement les projets des services producteurs dont les représentants sont absents ou ne souhaitent pas réaliser eux-mêmes d'exposé.

Les statistiques bancaires

Concernant les statistiques bancaires relatives aux établissements de crédits, la collecte - réalisée par le Secrétariat général de la Commission bancaire - est menée dans le cadre de la BAFI qui est un système de collecte prudentielle et avec une nomenclature comptable. Les principaux travaux nouveaux prévus pour 2005 sont l'application des nouvelles normes comptables internationales au 1^{er} janvier 2005 aux comptes consolidés des sociétés cotées. Elle se traduira par la mise en place de nouveaux états BAFI pour les établissements concernés. Par ailleurs, les statistiques collectées et publiées resteront identiques.

Les moyens de paiement

La Direction des Systèmes de paiement de la Banque de France produit des statistiques relatives aux moyens de paiement et aux systèmes de paiement et de titres dont une partie est disponible sur le site Internet de la Banque de France. Concernant les travaux nouveaux prévus pour l'année 2005, la BCE a lancé un projet de refonte de sa base statistique sur les moyens de paiement et les systèmes de paiement. Dans ce cadre, la Direction des Systèmes de paiement de la Banque de France a pour projet de refondre son cadre de gestion des statistiques, notamment les modalités d'alimentation de ces bases.

Les enquêtes de conjoncture

La Direction de la Conjoncture envisage une refonte des CVS et CJO des séries dans le commerce de détail et une adaptation de l'enquête mensuelle en vue d'améliorer le suivi des facteurs de tensions inflationnistes.

Jean-Paul POLLIN, Président

Les indicateurs de tension inflationniste sont-ils inédits ?

Régine MONFRONT, Rapporteur

Trois blocs de question seront ajoutés à l'enquête mensuelle une fois par trimestre concernant l'utilisation des facteurs de production, les déterminants des évolutions des prix et les évolutions salariales.

Jean-Paul POLLIN, Président

Il me semble que ces éléments existent déjà dans les enquêtes Insee.

Emmanuel RAULIN, Insee

Il me semble en effet que certaines informations – à l'exception les éléments de détermination de prix - sont disponibles à l'Insee. Il me paraît important que la Banque de France s'accorde avec l'Insee afin de ne pas multiplier les opérations visant à recueillir des données déjà disponibles.

Jean-Paul POLLIN, Président

Cette enquête est-elle limitée à la Banque de France ou la BCE prévoit-elle une enquête de conjoncture de ce type ?

Marc CHAZELAS (Banque de France)

A priori, la BCE ne prévoit pas pour l'instant de projet en ce sens.

Jean-Paul POLLIN, Président

Ne serait-ce pas un luxe de réaliser une enquête uniquement destinée à la France et qui ne serait pas exploitée par la BCE ?

Yvonick RENARD, MEDEF

Des efforts de coordination ont déjà été réalisés. La qualité de la coopération entre l'Insee et la Banque de France a précédemment été louée. J'estime qu'une nouvelle étape doit être franchie en matière d'enquêtes de conjoncture.

Emmanuel RAULIN, Insee

Il me semble nécessaire de vérifier que cette opération ne produit pas des données déjà disponibles à l'Insee. Il est en effet aisé de mettre en place des opérations nouvelles mais il est souvent difficile de les supprimer.

Yvonick RENARD, MEDEF

L'enquête conjoncturelle de l'Insee est nationale tandis que celle de la Banque de France permet des exploitations régionales qu'il serait judicieux de conserver.

Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis

La Cour des comptes m'a déjà interrogé sur la cohérence des travaux conjoncturels de la Banque de France et de l'Insee. J'estime que notre argumentation relative à l'articulation des opérations de ces deux entités doit être clarifiée et explicitée. Le cas échéant, nous devons relever et corriger les redondances.

Jean-Paul POLLIN, Président

Les prévisions issues des enquêtes de conjoncture de l'Insee et de la Banque de France ont-elles déjà été confrontées ? Il m'a semblé que les résultats des enquêtes de la Banque de France étaient systématiquement plus optimistes que ceux de l'Insee. C'est ainsi du moins que Jean-Claude Trichet, ancien gouverneur de la Banque de France, les présentait.

Claude PEYROUX, Banque de France

Il me semble que cette réflexion est ancienne. Un groupe de travail du Cnis y avait réfléchi il y a quelques années et avait conclu qu'il convenait de conserver les deux systèmes dans la mesure où ils apportaient deux éclairages différents, complémentaires et pertinents.

Jean-Paul POLLIN, Président

Je souscris à la remarque de Monsieur Renard concernant l'aspect régional de l'enquête Banque de France, ce qui est moyennement intéressant en matière de politique macroéconomique. Ces enquêtes régionales ont d'autres applications. En revanche, l'absence de recoupement au niveau macroéconomique est ennuyeuse.

Marc CHAZELAS, Banque de France

J'ai eu à travailler, il y a assez longtemps, sur les comparaisons des enquêtes de conjoncture de l'Insee et de la Banque de France. La principale différence susceptible d'influer sur les résultats d'ensemble tenait, me semble-t-il, à la période couverte par l'enquête. La question de l'Insee portait sur trois mois tandis que celle posée par la Banque de France couvrait un mois. En conséquence, l'enquête de la Banque de France est plus précoce et réactive que celle de l'Insee. Théoriquement, l'enquête de la Banque de France peut ainsi détecter plus tôt un retournement de conjoncture, mais présente en contrepartie un risque un peu plus élevé de fausse alerte. La différence de conception des enquêtes les rend ainsi relativement complémentaires.

Je ne peux m'exprimer au nom de la Direction de la conjoncture qui n'est pas représentée aujourd'hui. Il me semble toutefois me souvenir qu'une concertation assez intense existe entre l'Insee et la Banque de France et que notamment les deux institutions se répartissent les champs d'enquête. La Banque de France réalise ainsi des enquêtes spécifiques en matière de commerce de détail notamment, évitant à l'Insee de le faire. J'ignore ce qu'il en est concernant les nouvelles questions.

Enfin, la formation Monnaie, finance, balance des paiements ne me semble pas la mieux placée pour traiter des enquêtes de conjoncture. Il serait plus simple et plus sage de laisser les formations Industrie et Commerce, services, auxquelles les programmes statistiques des Directions concernées de la Banque de France sont régulièrement présentés, de reprendre ce thème qui, je le répète, a été maintes fois débattu dans le passé.

Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis

Comme l'indiquait Claude Peyroux, les travaux en la matière sont anciens. Les nouveaux travaux et les problèmes de redondance me paraissent suffisamment importants pour inscrire ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion. Une présentation comparée de l'ensemble des travaux de la Banque de France et de l'Insee et de leur articulation pourrait être prévue au sein de la formation Système productif qui est transversale. Cela nous serait utile pour construire notre argumentaire et répondre à toutes les questions relatives à la clarté et à la redondance des informations.

Claudie LOUVOT, Insee

Concernant les comptes et les spécificités de l'Insee, il aurait été souhaitable dans les avant-projets de travaux statistiques d'aborder le sujet de l'éclatement du compte annuel et trimestriel du Reste du monde par zones qui sera certainement demandé par Eurostat. Cela n'est pas une nouveauté pour la balance des paiements mais cela implique des travaux importants sur les prix pour ceux qui, comme nous, calculent des comptes en volumes.

Jean-Paul POLLIN, Président

Quel est l'horizon de cette demande Eurostat ?

Claudie LOUVOT, Insee

Je l'ignore. La demande sera probablement précisée très prochainement. Je pense que cette opération d'éclatement devra être faite à la fin de l'année 2005 ou courant 2006.

Jean-Paul POLLIN, Président

S'agit-il d'une réponse à un règlement européen en cours ou cette opération doit-elle faire partie des programmes statistiques 2005 ?

Claude PEYROUX, Banque de France

Ce point fait partie du règlement concernant la construction des comptes trimestriels par secteur de la zone euro. Au regard des difficultés que pouvaient rencontrer certains pays, la date de première diffusion a été reportée de l'année 2005 au début de l'année 2006 pour le troisième trimestre 2005 de référence.

Claudie LOUVOT, Insee

J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas uniquement d'élaborer des comptes par secteur mais de réaliser un partage volume-prix des échanges de biens et de services. Il s'agit d'une difficulté supplémentaire significative.

La comptabilité publique

Régine MONFRONT, Rapporteur

M. Guillaume Houriez de la DGCP, qui devait présenter le programme en matière de comptabilité publique, étant absent, je me limiterai à résumer le document fourni.

Les travaux nouveaux pour 2005 sont en premier lieu l'exploitation du nouvel info-centre sur les établissements publics nationaux qui permettra une exploitation plus précoce des comptes de ces derniers, et qui, donc, améliorera les comptes provisoires. Ensuite, il conviendra de créer un groupe de travail inter-administration en collaboration avec l'Insee, la Banque de France et la Direction de la Prévision pour construire les nouvelles tables de passage entre les nouvelles nomenclatures budgétaire et comptable et la comptabilité nationale. En troisième lieu, une exploitation quasiment complète des administrations publiques locales pour le compte provisoire sera réalisée. Enfin, deux nouveaux règlements européens prévoyant l'élaboration de comptes trimestriels financiers et de la dette au sens de Maastricht pour les administrations publiques avant fin 2005 seront appliqués. Cette réalisation de comptes trimestriels sera facilitée par les améliorations des systèmes de collecte infra-annuelle sur les administrations publiques.

Jean-Paul POLLIN, Président

Je note simplement une très bonne nouvelle : les comptes publics seront désormais trimestriels.

Le système productif

Mireille BARDOS, Banque de France

Concernant les travaux, les opérations récurrentes annuelles de la Banque de France sont :

- l'enquête destinée à élaborer la Centrale de bilans de la Banque de France qui donne lieu à une étude annuelle sur la situation des entreprises industrielles ;
- l'enquête sur la durée d'utilisation des équipements ;
- l'enquête stratégique Sésame donnant en particulier lieu à un dossier d'analyse stratégique par secteur qui, ayant un bon degré de perfectionnement, est très utile.

Comme de coutume, les statistiques sectorielles annuelles sur les comptes, à partir de la Centrale de bilan ou de Fiben, seront réunies.

Les nouvelles activités en 2005 concernent en premier lieu les liaisons financières, à partir du fichier de la Banque de France et de l'enquête LIFI. Des travaux sur la détention de capital par l'étranger seront développés.

Le fichier des entreprises cotées en bourse, associé à LIFI, permet d'alimenter notamment le SESOF pour ses travaux européens sur l'évaluation des actions des entreprises non cotées en bourse.

Enfin, les comptes consolidés seront de plus en plus exploités. Nous disposons d'une base de comptes consolidés de 3 500 groupes comprenant les petits groupes. Une publication dans la Revue de stabilité financière sur le *goodwill* paraîtra d'ailleurs prochainement. Ce type de travail sera développé.

La préoccupation de la stabilité financière étant essentielle pour la Banque de France, toutes les informations permettant la détection précoce et l'analyse du risque de crédit peuvent être développées à partir de nos données. Les travaux sur les SCORE sont notoires à cet égard. Les tableaux de bord sont aussi largement développés. Ils sont disponibles au niveau sectoriel et concernent les défaillances et leurs impacts économiques, qu'il s'agisse de crédits bancaires ou de crédits fournisseurs. Des données sur les impayés sur effets de commerce permettent en particulier de connaître les liens entre les entreprises et d'analyser la diffusion du risque de crédit. Ces informations sont mises en perspective afin d'anticiper la diffusion du risque de crédit.

Jean-Paul POLLIN, Président

Concernant les statistiques de système productif, l'appariement des enquêtes sur les coûts du crédit avec la base de données de la Direction des entreprises de la Banque de France n'a pas encore progressé. Une base statistique permettant de mesurer le coût du crédit, entreprise par entreprise, serait pourtant utile pour connaître la facturation.

Mireille BARDOS, Banque de France

Il n'existe pas de données nouvelles ni du côté de Fiben ni de la Centrale des risques à cet égard.

Jean-Paul POLLIN, Président

Peut-on espérer un changement ?

Mireille BARDOS, Banque de France

Les collectes de la Centrale des risques s'élargiront probablement sur l'affacturage. Des négociations avec les banques sont en cours dans le cadre de la loi bancaire. En revanche, il n'existe aucune perspective concernant les taux d'intérêt.

Jean-Paul POLLIN, Président

Hormis la Direction des entreprises de la Banque de France, seule l'administration fiscale dispose d'une Centrale des bilans.

Mireille BARDOS, Banque de France

Non ce n'est pas l'administration fiscale, c'est l'Insee avec Suse.

Jean-Paul POLLIN, Président

En effet, mais la collecte dépend de l'administration fiscale.

Les membres de la Formation souhaitent-ils émettre d'autres observations ?

Emmanuel RAULIN, Insee

Je réitère l'importance des collaborations entre la Banque de France et l'Insee notamment concernant le suivi des entreprises détenues par des groupes étrangers. Ces liens doivent encore être renforcés afin que l'ensemble de nos travaux nous permette de disposer le plus rapidement possible d'un référentiel unique pour définir la tête de groupe de chacune des entreprises résidentes détenues par l'étranger. J'insiste sur la nécessité de se féliciter de la collaboration entre les deux structures et de la renforcer.

Mireille BARDOS, Banque de France

Nous sommes effectivement attentifs à poursuivre les échanges avec l'Insee. L'identification des entreprises étrangères se développe progressivement. La Banque de France est en effet souvent confrontée à ce problème d'identification et d'élimination des doublons. Ces entreprises résidentes et détenues par les étrangers apparaissent dans la Centrale des risques, dans les prêts des banques aux entreprises étrangères, dans les fichiers de liaisons financières. La balance des paiements est également sensible à ce point. Un projet international des Centrales de risques européennes vise à définir des identifiants uniques pour ces entreprises étrangères *via* notamment les chambres de commerce et d'industrie des différents pays européens. Je vous fais part des explications du Directeur de la Centrale des risques car je ne suis pas un spécialiste de cette question. Les progrès d'harmonisation sont en œuvre même s'ils seront certainement lents.

Jean-Paul POLLIN, Président

Nos propos sur les enquêtes de conjoncture ne me semblaient pas être strictement de la compétence de la présente Formation. En revanche, cet important thème des entreprises étrangères me semble être de notre ressort. Peut-être serait-il bon que la présente formation émette un avis pour se féliciter de la collaboration entre la Banque de France et l'Insee et les inviter à renforcer leur coopération concernant les données relatives aux entreprises résidant en France et détenues par l'étranger.

La balance des paiements

Claude PEYROUX, Banque de France

Toutes les informations ayant été transmises par écrit, je vous présenterai essentiellement deux points.

Pour l'année 2004 et au-delà de la première liste d'entreprises ayant des activités internationales qui sera disponible à la fin de l'année, je souhaite souligner l'opération majeure de mise en place de la déclaration mensuelle directe générale des entreprises. Les plus grandes entreprises devront donc déclarer mensuellement toutes leurs opérations internationales. Le système, autrefois centré sur les échanges de biens, se concentre désormais sur les échanges de services. Ce processus a débuté en janvier 2004. 70 % des entreprises orientées services et nouvellement contactées ont répondu au moins une fois. La quasi-totalité du système sera en œuvre à la fin du mois de juillet. Le processus nous semble très encourageant. Nous espérons disposer très rapidement de statistiques plus fines sur les services.

En second lieu, dans le cadre des recommandations européennes et à la suite des travaux sur les données financières, un engagement a été pris pour publier les statistiques sur la position extérieure trimestrielle à la fin de l'année 2004 ou au début de l'année 2005. Ces statistiques seront effectivement publiées au début de l'année 2005. Un chantier immense a été mis en œuvre pour les 3 premiers trimestres 2004. Les publications se poursuivront régulièrement ; les données de chaque trimestre seront publiées à la fin du trimestre suivant.

Les statistiques monétaires et financières

Marc CHAZELAS, Banque de France

Mon exposé sera assez court puisque la plupart de nos projets ont déjà été largement évoqués.

Concernant les statistiques monétaires, les grands chantiers 2005 sont tout d'abord la préparation du règlement BCE sur les autres intermédiaires financiers. En 2004 et en 2005, la Banque de France participe au groupe de travail de la BCE devant élaborer ce règlement qui devrait être promulgué à la fin de l'année 2005 et qui conduira probablement à la mise en place de nouvelles collectes statistiques auprès des OPCVM non monétaires et des autres institutions financières dont les principales sont les entreprises d'investissement et vraisemblablement la famille des fonds communs de créance ou autres véhicules spéciaux.

L'adaptation éventuelle des états de collecte des banques ou établissements de crédits aux nouvelles normes IAS est également en jeu en 2005. En fonction des modes d'application de ces normes dans le domaine financier et des orientations qui seront prises par le SEBC, des ajustements s'avèreront nécessaires.

Enfin, dans le cadre de la planification à moyen terme du système européen de banques centrales, il est prévu de préparer en 2005 la révision des règlements en vigueur gouvernant essentiellement les statistiques de bilan monétaires (auprès des institutions financières monétaires) et une éventuelle révision des règlements relatifs à la collecte des taux d'intérêt.

Concernant les statistiques de comptabilité nationale financière, le détail des règlements en cours et envisagés a déjà été présenté par Marc-Alain Bahuchet. La plupart des travaux s'inscrivent dans le cadre de règlements européens. Je rappelle l'Orientation sur les comptes financiers trimestriels de la Banque centrale européenne. En outre, un règlement d'Eurostat sur les Services d'intermédiation financières indirectement mesurés (SIFIM) devient applicable en 2005. Ces deux règlements imposent essentiellement des travaux statistiques de traitement et de compilation. Seules quelques nouvelles collectes seront nécessaires. Enfin, la base 2005 de comptabilité nationale devra être préparée et fera l'objet d'un certain nombre d'améliorations.

Les principales opérations à mener en 2005 sont notamment :

- des aménagements à apporter à l'enquête menée en France sur la détention de titres pour répondre aux demandes de la BCE en matière de connaissance des qui à qui ;
- l'élaboration d'un dispositif de transmission des informations des sociétés d'assurance pour pouvoir procéder à la levée des dérogations que la France a dû demander pour sa participation au programme de comptes financiers trimestriels.

Les valeurs mobilières

Marc CHAZELAS, Banque de France

Les statistiques et enquêtes sur les valeurs mobilières sont gérées par un service distinct au sein de la DESM. Ce service est notamment concerné par les modifications relatives à l'enquête titres trimestrielle qui sera utilisée pour élaborer les comptes nationaux financiers.

Ce service est en outre concerné par la participation à un projet de la BCE de base titres centralisée au niveau européen. Il s'agit d'un défi relativement ambitieux. Les demandes de la BCE sont actuellement enregistrées. Les outils informatiques nécessaires sont en cours d'évaluation.

Enfin, la Banque de France mène actuellement une réflexion sur une nouvelle répartition des travaux entre la Direction de la balance des paiements et la DESM afin de centraliser les compétences en matière de collecte sur les titres. Le projet n'est pas encore totalement arrêté. Il est néanmoins prévu que les statistiques d'émission de titres actuellement réparties entre la DESM et la Direction de la balance des paiements seraient centralisées au sein de cette dernière. Il est prévu d'étudier les possibilités de rationalisation domaine par domaine pour éliminer d'éventuelles redondances au sein de la Banque de France.

Jean-Paul POLLIN, Président

Quelles sont les éventuelles incidences des nouvelles normes IAS sur les statistiques monétaires ?

Marc CHAZELAS, Banque de France

En principe, les états de collecte des statistiques monétaires sont distincts des états comptables et ne sont pas influencés par les normes IAS. Il est néanmoins intéressant de relever que le passage à un mode d'enregistrement du type *full fair value* peut sensiblement modifier la comptabilisation de certains dépôts et crédits. Ceux-ci ne seraient plus évalués sur la base de leur valeur nominale mais sur celle de leur valeur de marché. Cela nous interpelle. À ma connaissance, aucune décision n'a été prise en la matière. Je pense que les dépôts et crédits continueront à être recensés sur une base nominale. S'il devait y avoir un recensement en *full fair value* de ces dépôts et crédits, nous nous efforcerions d'en réaliser une exploitation statistique. Cela pourrait conduire à mettre en place de nouveaux états. À mon sens, le projet IAS ne peut se substituer au système actuel de recensement en valeur nominale. Lorsque la norme IAS sera appliquée, les statisticiens de banques centrales pourront souhaiter disposer de statistiques correspondant aux nouvelles normes de valorisation.

Jean-Paul POLLIN, Président

L'évaluation des dépôts en *fair value* devrait entraîner peu de changement.

Marc CHAZELAS, Banque de France

L'évaluation des plan d'épargne logement en *fair value* est, par exemple, assez complexe. L'évaluation en valeur de marché de ce produit doit notamment tenir compte des nombreuses options (possibilités de dépôts, d'emprunts et de retrait à conditions préfixées sur une longue période de temps) qui sont laissées à la clientèle. Nous pourrions citer de nombreux autres exemples.

Pierre-Jean VOUETTE, Commission de contrôle des assurances

A titre d'exemple, un dépôt de 100 dans une société dont la probabilité de dépôts est de 50 est considéré comme équivalent 50 en *full fair value*.

Jean-Paul POLLIN, Président

Mon observation avait trait au système bancaire. Il est peu probable que l'on compte les dépôts à vue en valeur de marché. En revanche, l'application du *full fair value* sur les plans d'épargne me trouble davantage.

Nous ne savions déjà pas ce qu'était la monnaie. Les statistiques monétaires vont, le cas échéant, ne plus rien représenter. Des travaux très intéressants en résulteront certainement car certaines personnes montreront une stabilité de la demande de monnaie sous cette acception.

Marc CHAZELAS, Banque de France

Les agrégats sont précisément définis.

Le programme de la Commission de contrôle des assurances**Pierre-Jean VOUETTE, Commission de contrôle des assurances**

La Commission de contrôle des assurances devrait devenir prochainement la Commission de contrôle des assurances, mutuelles et institutions de prévoyance. Je n'ai d'ailleurs pas transmis cette année d'avant-projet de programme statistique 2005 du fait de ce changement.

Il y a trois ans, les directives européennes en matière d'assurance ont été traduites dans le Code de la mutualité. Puis, l'ensemble des mutuelles appelées Mutuelles 45 ont été obligées de respecter les mêmes règles que les assurances. Elles ont donc dû se conformer à un nouveau plan comptable en 2002. En outre, la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 a fusionné la Commission de contrôle des assurances chargée des grands assureurs comme Axa, UAP et la Commission chargée des Mutuelles 45. Les derniers décrets d'application doivent encore être publiés. Nous espérons vivement l'installation de la nouvelle autorité de contrôle depuis de longs mois.

Nos publications statistiques sont jusqu'à présent issues de dossiers établis dans une optique de contrôle prudentiel demandés aux sociétés que nous contrôlons. Je n'ai cependant pas établi d'avant-projet de programme statistique pour 2005 car si, d'expérience, je connais les informations qui devront être demandées aux assureurs, le changement de réglementation ne permet pas encore de définir les données qui seront demandées aux mutuelles. Les mutuelles représentent globalement 15 % du volume des activités des assureurs traditionnels et sont 4 à 5 fois plus nombreuses que les assureurs. Des spécificités réglementaires subsistent. Le programme statistique 2005 comprendra donc au moins les mêmes activités qu'en 2004 ainsi qu'*a priori*, un secteur supplémentaire et éventuellement des informations additionnelles en fonction de l'analyse en cours des spécificités réglementaires des mutuelles.

Enfin, j'avais annoncé lors de la présentation de l'avant-projet de programme statistique 2004 que les données traditionnelles seraient publiées en 2004. Le déblocage d'un budget pour créer un site Internet nous a permis de publier ces données dès 2003.

Jean-Paul POLLIN, Président

Qui décidera de ce qu'il conviendra de demander aux mutuelles ?

Pierre-Jean VOUETTE, Commission de contrôle des assurances

Les informations de nature comptable seront déterminées par le CNC.

Par ailleurs, les responsables des contrôles doivent décider des informations relatives aux états d'aide à l'analyse des comptes. Ces informations sont cependant conditionnées par les spécificités réglementaires et les spécificités de risques du secteur. L'analyse des particularités du Code de la sécurité sociale et du Code des mutuelles doit être achevée pour que nous puissions établir nos demandes en plus de celles demandées par le plan comptable et des informations requises par le CNC.

Jean-Paul POLLIN, Président

A quelle date disposerez-vous de réponses ?

Pierre-Jean VOUETTE, Commission de contrôle des assurances

L'étude est en cours. Tout doit être prêt à l'automne pour donner au secteur le temps de se préparer.

Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis

Il serait utile de disposer de l'avant-projet 2005 dès que cela sera possible.

Pierre-Jean VOUETTE, Commission de contrôle des assurances

Tout à fait.

Jean-Paul POLLIN, Président

La création des nouveaux produits comme les produits d'épargne-retraite entraînera-t-elle des difficultés ?

Par ailleurs, j'ai compris que votre secteur serait encore plus impacté que les autres institutions financières par les nouvelles normes IAS. Comment envisagez-vous cette évolution ?

Pierre-Jean VOUETTE, Commission de contrôle des assurances

Concernant la loi de fin août 2003 créant les PERP, PERCO..., les décrets ne sont pas tous publiés. Cela n'aura pas grande conséquence pour nous. Nous demanderons simplement des informations supplémentaires afin de les analyser de manière séparée. Cette opération n'est pas très complexe.

Concernant les normes IAS ou IFRS, la difficulté est liée au fait que nul ne sait ce qu'est la valeur de marché d'un passif d'assurance eu égard aux spécificités des produits du marché français. Cette valeur de marché peut en revanche être déterminée pour les actifs. Dans l'optique actuelle, les groupes cotés devraient adopter les normes IAS ou IFRS pour l'actif et disposeront d'un nombre exceptionnel d'options pour faire semblant de respecter la norme pour le passif.

Jean-Paul POLLIN, Président

Cela ne vous aidera pas à élaborer des statistiques.

Pierre-Jean Vouette, Commission de contrôle des assurances

Il est aisé d'équilibrer en sachant calculer l'actif et en connaissant l'objectif en termes de fonds propre.

Compte tenues de ces difficultés, il est fort probable que nous demanderons aux groupes cotés de nous adresser des comptes consolidés établis selon les anciennes normes pour, au moins, pouvoir réaliser des comparaisons. Les options de valorisation disponibles sont tellement nombreuses dans la version actuelle – qui est censée être transitoire - qu'il sera impossible de comparer les comptes consolidés de deux sociétés.

Jean-Paul POLLIN, Président

Que publierez-vous ?

Pierre-Jean VOUETTE, Commission de contrôle des assurances

Nos publications resteront fondées sur les comptes sociaux. Pour l'instant, il n'est pas question d'appliquer les normes IAS aux comptes sociaux. Les normes IAS ne concernent que les comptes consolidés pour les sociétés cotées ou faisant appel public à l'épargne. Nous exploiterons donc les mêmes séries.

Jean-Paul POLLIN, Président

Vous pensez donc pouvoir fournir le programme 2005 à l'automne.

Pierre-Jean VOUETTE, Commission de contrôle des assurances

Je l'espère. Notre réflexion quant aux informations que nous demanderons aux mutuelles est en cours. Le pouvoir réglementaire appartient cependant à la Sécurité sociale qui, avant de publier les arrêtés actant le résultat de nos réflexions, engagera certainement une phase de concertation avec les professionnels concernés. Nous espérons que tous ces travaux seront achevés à l'automne mais nous ne sommes pas maîtres du calendrier.

Jean-Paul POLLIN, Président

En l'absence de toute autre question, je vous propose d'étudier les projets d'avis de la Formation.

V. Projets d'avis de la Formation

Les participants débattent du projet d'avis de la formation.

Conclusion

Jean-Paul POLLIN, Président

Je vous remercie.

Carla SAGLIETTI, Secrétaire générale adjointe du Cnis

L'interformation Statistiques d'entreprises aura lieu au centre Pierre-Mendès France – car nous serons nombreux - le 8 octobre au matin.

Souhaitez-vous réunir la formation Monnaie, finance, balance des paiements à l'automne ?

Jean-Paul POLLIN, Président

Je pense que nous nous réunirons de nouveau au tout début du printemps 2005.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du CNIS **avant le 15 novembre 2004** (cnis@insee.fr - tél. 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2004.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Avis sur les programmes à moyen terme 2004-2008 et sur les programmes statistiques 2004
- Avants-projets de programmes statistiques pour 2005

Ces documents sont disponibles sur le site du Cnis <http://www.cnis.fr>, rubrique Agenda